

## ***Contre la répression syndicale et du mouvement social en Turquie, l'Union syndicale Solidaires soutient la confédération syndicale KESK***

*Turquie: la plus grosse vague d'arrestation de ces derniers mois, perquisitions dans les locaux du siège de l'union syndicale KESK, 15 syndicalistes placées en garde à vue.*

Suite aux arrestations de ce jour en Turquie, **15 femmes syndicalistes**, membres du syndicat des travailleurs du secteur de la santé et des services (SES) et du syndicat des travailleurs municipaux (Tüm Bel-Sen) - syndicats affiliés à la Confédération des Syndicats des Travailleurs/ses du secteur public (KESK) - **ont été arrêtées et placées en garde à vue**

Ces arrestations s'inscrivent dans un contexte de répression violente envers le mouvement kurde, le mouvement social et plus largement toute forme d'opposition qui s'exprime contre le gouvernement AKP (*Parti de la Justice et du Développement*). Depuis l'arrivée au pouvoir de l'AKP en 2002 jusqu'à aujourd'hui, le nombre de prisonnier-es politiques est passé de 60 000 à 130 000.

Ces arrestations massives ont démarrées en 2009 après la victoire électorale du BDP (parti légal kurde) aux élections municipales ; elles ont connu, une forte accélération depuis septembre 2011 : ce sont plus de 10 000 personnes qui ont été mises en garde à vue et la plupart emprisonnée. Rien que depuis le début de l'année 2012, plus de 1245 garde à vue ont eu lieu, et chaque jour la police procède à des dizaines de garde à vue et emprisonnements.

Ces arrestations visent des syndicalistes, des membres du mouvement kurde, des journalistes, des universitaires, des étudiant-es, des avocat-es, etc. Parmi les personnes emprisonnées se trouvent près de 600 étudiant-es, 40 syndicalistes, 105 journalistes, 40 avocat-es, 30 distributeurs de journal, des centaines d'enfants, de défenseurs des droits humains et de femmes activistes, et plus de 6 200 membres du BDP (parti légal kurde) dont des maires (16), député-es (6), membres de conseils municipal, responsables du parti et des centaines d'élus-e-s.

Dans le cadre de ces opérations ce sont aussi des associations de la société civile qui sont visées: associations de femmes, de défense des droits humains, associations de proches de disparus en garde à vue, etc.

**Tous ces emprisonnements sont réalisés sous la loi antiterroriste. La Turquie détient le record mondial des emprisonnements sous le prétexte de l'antiterrorisme.**

Le mouvement syndical combattif aussi est visé par ces opérations ; par exemple il y a 3 semaines, lors de perquisitions dans une ville de la région du Kurdistan, plusieurs syndicalistes ont été mis en garde à vue et 28 membres de divers syndicats liés à la Confédération KESK emprisonnés. Aujourd'hui de nouveau, alors qu'une vaste opération d'arrestation est en cours dans 9 départements et que plus de 143 personnes ont déjà été arrêtées, une descente de police a eut lieu chez des syndicalistes et au siège de KESK ce matin à Ankara.

D'après les premières déclarations du secrétaire général de KESK, le prétexte de ces arrestations serait l'organisation des manifestations du 8 mars et le plan d'action qui y avait été présenté et notamment la revendication que le 8 mars soit un jour chômé. Il affirme « *nous condamnons cette opération qui vise à empêcher notre lutte sur la question des droits de femmes dans une période où la violence, les agressions, les meurtres de femmes ne cessent d'augmenter. [...] Ces arrestations arbitraires ne nous feront pas abandonner la lutte* ».

L'Union syndicale Solidaires condamne fermement les arrestations arbitraires des syndicalistes, mais aussi les emprisonnements de masse opérés par le gouvernement AKP de Erdogan contre le mouvement syndical, associatif, et le mouvement kurde, et plus largement contre toute forme d'opposition.

L'Union syndicale Solidaires exprime son soutien aux syndicalistes emprisonnées et à tout-es celles et ceux, en prison et dehors, qui luttent pour la liberté du peuple kurde, la démocratisation de la Turquie, contre les politiques néolibérales, pour l'égalité, la justice.

Le 13 février 2012.